

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapeutique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10023 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TENZA LI

Date de naissance : YOUNES 07-11-70

Adresse :

Tél. : 0661552756

Total des frais engagés : 354,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11/11/2019

Nom et prénom du malade : AIT LAHOUA SOLTANIA

Age : 34

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 11/11/2019

Signature de l'adhérent(e) :



رد الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية المموفة

Description des ordonnances exécutées et des dispositifs médicaux fournis

Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes Paramédicaux

تاریخ العمليات Dates des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	قيمة المعامل Valeur Clé	المبلغ المفوتر Montant facturé	توقيع وطابع المساعد الطبي Signature et Cachet du Paramédical
INP : 					
INP : 					
INP : 					

Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Ophthalmology Laser Le Gueliz

Cabinet d'ophtalmologie spécialisé

Adulte & enfant

Cataracte, Strabisme, Paupières, Voies lacrymales, Glaucome, Cornée, Rétine, Chirurgie réfractive et Contactologie

طب العيون و الليزر جليز

عيادة متخصصة في أمراض وجراحة العيون

الكتار والصغار

المياه البيضاء، الحول، أمراض الجفن، المسالك

المعدية، الزق، القرنية، الشبكية،

الجراحة الانكسارية والعدسات اللاصقة

Marrakech le :

Reçu de caisse N° : 34104

asmaa

Identifiant patient	Nom du patient	Date encaissement
PT20112713203 8	AIT LAHCINE SOKAINA	28/12/2020

Mode Règlement	Motif / Référence de paiement	Montant Dhs
Espèce	Consultation	300,00
Reçu établi par :	Total payé	300,00

Adresse : Business Affaires Gueliz Intersection Bd Abdelkrim El Khattabi et Bd My Rachid 2e étage N° 11

Téléphone : 0808536471 / 0664059999 Email : olgmarrakech@gmail.com

Ophthalmology Laser Le Guéliz

Cabinet d'ophtalmologie spécialisé
Adulte & enfant
Cataracte, Strabisme, Paupières, Voies
lacrérales, Glaucome, Corneé Réfine,
Chirurgie réfractive et Contactologie

ب العيون و الليزر جلiz

مختصة في أمراض وجراحة العيون

بار والصفار

باليبيضاء الجول، أمراض الجفن، المسالك

عيون، الزرق، التربة، الشبكية،

راحة الانكسارية والعدسات اللاصقة

Marrakech le :

28 décembre 2022

Mme AIT LAHCINE Sokaina

54,40

1/ TOBRADEX POMMADE

1 application le soir, dans l'œil gauche, pendant 15



Ophthalmology Laser Le Guéliz

Pr BAHA ALI TARIK

Spécialiste ophtalmologue

business Affairs Guéliz, intersection Bd Abdelkrim

El Khattabi et Bd My Rachid, 2e étage, N° 11, Marrakech

Tél: (+212) 0808536471